

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 28 Méthodologie du travail social 2			
Code	SOAS2B22AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	9 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Anne WALRAVENS (anne.walravens@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Anne-Cécile PIRLOT-FORET (anne-cecile.pirlot-foret@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Marie-Laure SIX (marie-laure.six@helha.be) Jérémy THOLOMÉ (jeremie.tholome@helha.be)		
Coefficient de pondération	90		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à l'acquisition par l'étudiant d'outils, de méthodes et de techniques utiles à l'intervention sociale dans ses dimensions individuelle, collective et communautaire. Elle permet à l'étudiant de penser et de structurer son action. Elle contribue ainsi au développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être propres au travail social.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 Mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
- 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
- 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
- 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
- 8.4 Développer la créativité.
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Analyser une situation sociale et une intervention en explorant différents niveaux : individuel, relationnel, groupal, organisationnel, institutionnel et sociétal
- II. Identifier et analyser les différentes phases du processus global d'intervention
- III. Expérimenter en « micro enseignement » les outils, techniques et méthodes d'intervention
- IV. Donner du sens au choix des méthodes
- V. Mobiliser des habiletés relationnelles nécessaires à l'exercice du métier

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : SOAS1B12AS
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS2B22AS· Méthodologie du travail social 2 90h / 9 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus
Mons

Travail social individualisé 2	30 h
Travail social de groupe 2	30 h
Travail social communautaire	30 h

+ HELHa Campus
Montignies

Méthodologie du travail social individuel	45 h
Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective	45 h

+ HELHa Campus
Montignies (HD)

Méthodologie du travail social individuel	45 h
Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective	45 h

+ HELHa Louvain-
la-Neuve

Méthodologie intégrée du travail social	90 h
---	------

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 9/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET DE MONTIGNIES (HJ et HD) :

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des deux ou plusieurs parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de MONS : Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 2 :

Partie 1 : Travail social individualisé (30h) - 33,33%

Partie 2 : Travail social de groupe (30h) - 33,33%

Partie 3 : Travail social communautaire (30h) - 33,33%

Pour le département de MONTIGNIES (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Méthodologie du travail social 2 :

Partie 1 : Méthodologie du travail social individuel (45h) - 50%

Partie 2 : Méthodologie du travail social de groupe et de l'action collective (45h) - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Dès qu'une seule des notes est supérieure à 7/20 mais inférieure à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.lhn.bac@helha.be

1. Identification de la partie Méthodologie intégrée du travail social

Volume horaire	90 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Anne WALRAVENS (anne.walravens@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Anne-Cécile PIRLOT-FORET (anne-cecile.pirlot-foret@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Marie-Laure SIX (marie-laure.six@helha.be) Jérémy THOLOMÉ (jeremie.tholome@helha.be)

2. Présentation

Introduction

La méthodologie du travail social se veut avant tout une étude critique des méthodes utilisées dans le travail social ou, comme dans toutes les sciences humaines, l'affectif et les préjugés risquent de supplanter la raison et l'analyse. Elle n'est pas l'apprentissage d'outils ou de techniques ayant trait respectivement au recueil des données, au diagnostic, à l'intervention proprement dite et à l'évaluation des résultats obtenus.

Le cours de Méthodologie Intégrée du Travail social est un lieu où l'on complète et synthétise les différents apprentissages en même temps qu'un lieu où on initie à une démarche méthodologique intégrée qui fonde identité et compétence professionnelles.

Les objectifs du cours sont :

1. Revenir sur l'expérience et les observations pour dire, questionner et vérifier la cohérence logique du processus d'intervention à chacune des étapes de son déroulement.
2. Identifier les modèles scientifiques et théoriques ainsi que les fondements éthiques et personnels qui animent l'intervention, y compris ce que cela implique comme regard critique.
3. Interroger les pratiques de l'assistant-e social-e du point de vue de leurs significations et effets.
4. Prendre conscience de l'impact sur la perception et sur l'action de l'affectif et de l'émotionnel inhérents à la rencontre avec l'autre et au travail social.
5. Aider à la construction progressive d'une identité professionnelle reposant sur des finalités identifiées ainsi que sur des procédures et méthodes fondées tant théoriquement que pratiquement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant-e sera capable de :

- Analyser une réalité sociale et une intervention dans toute leur complexité en intégrant les différents niveaux (individuel, relationnel, groupal, institutionnel et sociétal)
- Construire un positionnement personnel et professionnel
- Développer un recul critique et questionner ses hypothèses en les confrontant à une diversité de sources et de points de vue
- Au niveau de l'intervention :
 - identifier les différents acteurs, en tenant compte de leurs ressources,
 - impliquer les personnes concernées dans la définition des problèmes et des solutions envisagées.
- Faire preuve de rigueur quant à la présence, ponctualité et remise des travaux dans les délais
- Structurer son discours et son action de façon méthodique
- Exprimer clairement son point de vue, ses réflexions sous forme écrite et orale
- S'inscrire et s'impliquer dans une dynamique collective (s'impliquer dans les exercices en groupe et débats, s'enrichir du point de vue des autres, respecter la parole des autres)
- Animer un groupe

3. Description

Contenu

La méthodologie intégrée du travail social se veut avant tout une étude critique des méthodes utilisées dans le travail social ou, comme dans toutes les sciences humaines, l'affectif et les préjugés risquent de supplanter la raison et l'analyse. Elle n'est pas l'apprentissage d'outils ou de techniques ayant trait respectivement au recueil des données, au diagnostic, à l'intervention proprement dite et à l'évaluation des résultats obtenus.

Le cours de méthodologie est un lieu où l'on complète et synthétise les différents apprentissages en même temps qu'un lieu où on initie à une démarche méthodologique intégrée qui fonde identité et compétence professionnelles.

Démarches d'apprentissage

La relation individuelle et collective qui unit les Maîtres de Formation Pratique (MFP) aux étudiant·e·s en formation s'organise sur la base du principe de l'unité pédagogique constituée par le cours de méthodologie d'une part, et les Activités d'Intégration Professionnelle (les supervisions individuelles et l'encadrement des stages) d'autre part. Ceci constitue une démarche pédagogique globale.

La démarche se veut inductive et interactive.

Elle laisse une large place à la parole de l'étudiant·e, à la construction d'un regard personnel et professionnel et à l'élaboration d'une analyse.

Dispositifs d'aide à la réussite

La taille des groupes est en moyenne de 14 étudiant·e·s.

Du point de vue de son déroulement, ce cours fait alterner différentes démarches : exposés magistraux, appropriation d'outils théoriques (grilles de lecture, d'analyse), exercices structurés, études de cas, travail en sous-groupes, méthodes d'animation de groupe (jeux de rôle...), invitation de professionnel·le·s, visite d'institutions ou d'expositions en lien avec une réalité sociale, participation à une journée d'étude, etc.

Conjointement à la diversité des démarches précitées qui favorisent l'implication et la participation de l'étudiant·e, plusieurs dispositifs pédagogiques en favorisent également la réussite :

- les supervisions individuelles
- le feed-back individualisé et/ou collectif des travaux
- la remédiation encadrée et personnalisée des travaux
- l'évaluation continue des apprentissages

Sources, références et supports en ligne

Chaque MFP communiquera, dans le cadre de son cours, les ouvrages de référence qui sont les siens.

Le travail autonome de l'étudiant·e comprend des travaux écrits, des lectures, l'analyse de livres ou de documents, des recherches personnelles ou de groupes, la préparation d'une animation de groupe ou d'un débat sur un point d'actualité (une question sociale). Ce sont autant d'éléments qui contribuent à la réflexion personnelle : constitution d'une bibliographie commentée, rédaction de fiches de lecture, recueil d'articles sur l'actualité sociale...

4. Modalités d'évaluation

1ère session

Présence/participation et/ou travaux et/ou examen (écrit ou oral) selon les modalités particulières de chaque MFP.

Chaque MFP communiquera par écrit à son groupe d'étudiant·e·s :

- les modalités et critères pour l'évaluation
- les modalités et consignes spécifiques pour la réalisation des travaux
- la part relative des notes de participation, travaux et éventuel examen écrit ou oral

2ème session

De même, en cas d'ajournement à l'évaluation de septembre, les modalités, consignes et parties de l'évaluation à représenter seront spécifiées par le MFP.